

Fiche d'inscription piscines de Quimper Bretagne Occidentale

AQUABÉBÉ - TI OTARIE - TI DAUPHIN

Cadre réservé à l'administration

Date d'inscription	<input type="checkbox"/> 1 ^{re} inscription
Encaissé par	<input type="checkbox"/> Fiche inscription complétée et signée
Mode de règlement	<input type="checkbox"/> Certificat médical (optionnel)
Espèces CB ANCV	<input type="checkbox"/> Formulaire santé complété
Chèque Autres	

Cadre réservé ETAPS

Validé par

Aquabébé - Ti Otarie - Ti Dauphin

- de 6 mois à 2 ans de 2 à 3 ans
 Ti Otarie de 3 ans à 5 ans Ti Dauphin de 5 à 6 ans

Jour Horaire

Coordonnées *

Nom de l'inscrit Prénom

Sexe M F Né(e) le

Représentant légal (pour les mineurs) Lien de parenté

Adresse (du représentant légal ou de l'inscrit)

Code postal Ville

1^{er} tél. 2^e tél.

Email (pour plus de lisibilité, écrire en **majuscule**)

L'enfant est-il porteur d'un handicap? (facultatif) si oui, lequel?

En cas d'urgence, prévenir

M. / Mme Tél.

Autorisation

Je soussigné(e),

- certifie avoir pris connaissance et accepté les conditions générales d'inscription des piscines de Quimper Bretagne Occidentale (voir au dos),
- accepte de recevoir des informations de la part des piscines de Quimper Bretagne Occidentale,
- accepte d'être pris en photo et/ou accepte que mon enfant mineur soit pris en photo au sein des piscines de Quimper Bretagne Occidentale et cède tous mes droits d'utilisation de ces photographies à Quimper Bretagne Occidentale et ses communes, lesquelles seront en mesure de les utiliser selon leur convenance sur tous leurs supports de communication sans limites ni de temps ni de lieu.
- autorise les responsables des piscines de Quimper Bretagne Occidentale à effectuer ou faire effectuer en cas d'urgence les actes nécessaires à la sécurité et/ou la santé de mon enfant mineur et à prendre toutes dispositions utiles en vue de la mise en œuvre de traitements d'urgences médicaux et chirurgicaux.

Fait à, le

Signature obligatoire* (du représentant légal pour les mineurs)

* précédé de la mention «lu et approuvé»

Présentation

Le service des piscines propose une fois par semaine, sur un jour et un horaire fixes, plusieurs activités pour les enfants et les adultes.

Conditions d'inscription

L'inscription à une activité est nominative. Il ne vous est pas permis de céder ou transférer votre place à quiconque de quelque manière que ce soit, soit à titre gratuit ou onéreux. Un formulaire santé complété est obligatoire afin de valider l'inscription. Certificat médical optionnel.

Après validation de l'ensemble des données personnelles et de la disponibilité des places dans le programme choisi, vous pourrez procéder au paiement. Si vous bénéficiez d'une prise en charge par votre CE, nous vous invitons à vous rapprocher des agents d'accueil qui vous indiqueront les conditions d'acceptations.

L'inscription n'est effective qu'après le paiement des sommes dues. Aucun dossier incomplet ne pourra être accepté.

Rappel du règlement intérieur

Le port d'un short, caleçon de bain et bermuda est interdit. Le bonnet de bain est obligatoire. La douche savonnée et le passage dans le pédiluve sont obligatoires.

Des casiers fermés à clés sont à votre disposition dans les vestiaires. La direction décline toute responsabilité en cas de dégradation ou vol de vos effets personnels.

Il est interdit de pénétrer sur les bords des bassins sans y avoir été autorisé par les éducateurs sportifs.

Les accompagnateurs des enfants inscrits à l'école de natation ne sont plus acceptés dans les vestiaires sauf au 1^{er} cours de la saison. Dorénavant, l'attente se fera dans le hall d'accueil, sur la passerelle ou à l'extérieur.

Responsabilités

Les usagers sont responsables :

- De tout accident qu'ils pourraient subir ou causer à un tiers du fait de l'inobservation du règlement intérieur dont ils attestent avoir pris connaissance, et des consignes de sécurité dictées par l'ensemble du personnel des piscines.
- De tous les dommages ou dégradations qu'ils pourraient causer par leurs faits et gestes.

Quimper Bretagne Occidentale décline toute responsabilité en cas :

- D'accidents liés au non-respect du règlement intérieur, des consignes de sécurité ou à l'utilisation des installations en dehors des cours dispensés dans le cadre de votre activité.
- De perte, de vol ou de dégradation d'objets de toute nature appartenant aux usagers

Relations usagers

Pour toute demande particulière liée à votre activité, n'hésitez pas à solliciter l'équipe des piscines :
aquarive@quimper.bzh / 02 98 52 00 15

Modification/annulation/interruption d'une activité

En cas d'annulation, modification ou interruption d'une activité :

- ✓ Du fait des piscines de Quimper Bretagne Occidentale :

La direction peut être contrainte de devoir modifier, annuler ou interrompre votre activité :

- Si le nombre minimum de participants n'est pas atteint
- Si les conditions de sécurité l'exigent
- En cas de force majeure (problème technique etc.)
- Pour un motif d'intérêt général

La direction vous proposera une solution de rattrapage pendant les vacances scolaires si cela est possible pour les séances annulées et les jours fériés.

Quimper Bretagne Occidentale procédera au remboursement des sommes déjà versées pour une annulation intervenant avant le début de votre activité. Seul le conseil communautaire de QBO a le pouvoir de décision concernant le remboursement des cours annulés.

- ✓ De votre part :

Dans le cas où vous ne vous êtes pas présenté à une séance, pour quelque motif que ce soit, aucun remboursement ne sera possible.

Dans le cas où vous devez interrompre votre activité de manière définitive et **uniquement** pour raisons médicales, un remboursement ne pourra intervenir qu'après réception du dossier comprenant votre demande, un certificat médical attestant de votre inaptitude et précisant sa durée, d'un RIB.

Toute demande peut être faite

- Par courrier :

Monsieur le Vice-président délégué aux piscines
service des piscines

159 bd de Créach Gwen – 29000 Quimper

- Par courriel : aquarive@quimper.bzh

Les tarifs 2024-2025

Les tarifs sont fixés par délibération du conseil communautaire :

- Activité annuelle : 210€ de sept 2024 à juin 2025 pour l'école de natation, aquadanse, aquabébé
- Activité par session : 78€ (sept à déc. ; janv. à mars ; avr. à juin) pour activités aquagymiques, aquabébé
- Autre tarification (BNSSA) : renseignement à l'accueil

	Nombre de séances Saison 2024/2025	Jours fériés
Lundi	30	11 novembre 2024 21 avril 2025 9 juin 2025
Mardi	33	
Mercredi	33	
Jeudi	30	1 ^{er} mai 2025 8 mai 2025 29 mai 2025
Vendredi	33	
Samedi	33	

Informatique et libertés

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à inscrire les usagers dans un cours. Le destinataire est le service des piscines

Vos réponses sont obligatoires.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée,

vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant à :

Monsieur le vice-président délégué aux piscines
service des piscines

159 bd de Créach Gwen – 29000 Quimper